

## Réserve du Service de Santé des Armées



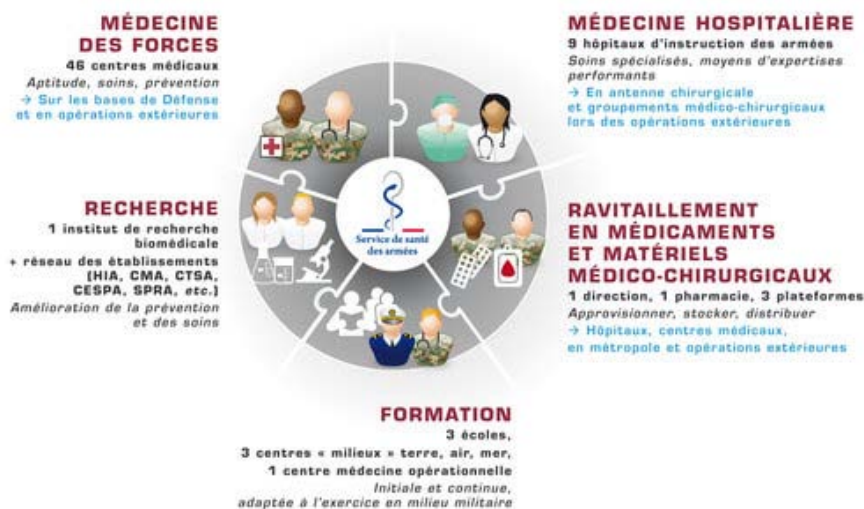
- 1- Le Service de Santé des Armées (SSA)
  - a. [Présentation du SSA](#)
  - b. [Grands noms du SSA](#)
- 2- La réserve du SSA
  - a. [Quelques mots d'histoire](#)
  - b. [Réserve Opérationnelle](#)
    - I. [Les missions](#)
    - II. [Des motivations diverses](#)
    - III. [Les droits et devoirs](#)
    - IV. [Les formations délivrées](#)
    - V. [Les grades dans le SSA](#)
    - VI. [Le contrat d'engagement en pratique](#)
  - c. [Réserve citoyenne](#)
- 3- Les associations de réservistes  
[Groupement des Organismes de Réservistes du Service de Santé des Armées \(GORSSA\)](#)
- 4- [Liens internet et adresses utiles](#)
- 5- [Contacts ordinaires](#)
- 6- [Bibliographie](#)

# Présentation du SSA

## [Retour au sommaire](#)

Le service de santé des armées est constitué de 16000 hommes et femmes dont la mission est d'assurer en toutes circonstances le soutien médical des forces armées (Terre, Air, Mer) et de la gendarmerie en métropole comme sur les théâtres d'opérations. Le soutien médical des forces armées consiste à soigner les militaires, les préparer médicalement à leur mission, à prendre en charge les blessés et les malades sur les théâtres d'opérations jusqu'à leur rapatriement en métropole et à suivre l'état de santé du milieu militaire tout au long de sa vie.

## Des missions réparties en 5 domaines



## Santé publique

Le SSA concourt également à l'offre de soin du service public avec ses **9 hôpitaux d'instruction des armées (HIA)** ouverts à tous les assurés sociaux.

Il participe aux plans gouvernementaux de gestion des risques (pandémie).

Il peut être également appelé à intervenir lors de catastrophes humanitaires au profit des populations.

## Organisation

Le SSA est un service interarmées dirigé par un médecin général des armées, directeur central subordonné au chef d'état-major des armées (CEMA), et responsable devant le ministre de la défense de la gestion du service.

Le directeur central est entouré d'inspecteurs techniques et de consultants nationaux chargés de le conseiller dans les différents domaines de l'activité médicale, pharmaceutique, vétérinaire et administrative.

La gouvernance du SSA est organisée autour d'une direction centrale (Vincennes ; Ballard), de 6 directions régionales (DRSSA) en France et de 8 directions interarmées outre-mer (DIASS).

## Grands noms du SSA

[Retour au sommaire](#)

### Grands noms du Service de Santé des Armées

Le service de santé des armées, comme toute institution médicale, s'illustre par ses personnages éminents qui ont contribué à l'avancée de la science de la médecine.

A l'heure où le projet SSA 2020 prône encore davantage le resserrement des liens civilo-militaires dans le domaine de la santé, de grands noms de la médecine associés à des progrès majeurs (création de la médecine d'urgence, BCG, vaccination anti-typhoïdique, découverte des neuroleptiques, etc., ...) sont issus du Service de Santé des Armées. Ceci traduit le caractère universel de la médecine, quelque soit la structure dans laquelle évoluent les médecins.

Pour illustrer ce propos, de manière non exhaustive, quelques médecins éminents :

**Baron Pierre-François Percy (1754-1825)**

Chirurgien en chef des armées sous la Révolution et l'Empire

**René-Nicolas Dufriche Desgenettes (1762-1837)**

Médecin en chef de la Grande Armée

**Dominique Larrey (1766-1842)**

Père de la médecine d'urgence

**Louis Jacques Bégin (1793-1859)**

Chirurgien du premier empire jusqu'au second et président de l'académie de médecine en 1847

**Robert Picqué (1877-1927)**

Pionner du transport médical aérien

**Charles Louis Alphonse Laveran (1845-1922)**

Prix Nobel de médecine en 1907

**Hyacinthe Vincent (1862-1950)**

Promoteur de la vaccination contre la typhoïde

**Albert Calmette (1863-1933)**

Mise au point avec Guérin du vaccin contre la tuberculose (BCG)

**Eugène Jamot (1879-1937)**

Spécialiste de la trypanosomiase africaine

**Henri Laborit (1914-1995)**

Chirurgien, neurobiologiste, découvreur des neuroleptiques

**Valérie André**

Pionnière de l'évaluation médicale hélicoptérée lors de la guerre d'Indochine

**Léon Lapeysonnie (1915-2001)**

Médecin-général, spécialiste de médecine tropicale, notamment de la trypanosomiase et de la méningite à méningocoques (« ceinture africaine des méningites » ou « ceinture (géographique) de Lapeysonnie »)

**Dominique Dormont (1915-2003)**

Spécialiste de l'encéphalopathie spongiforme bovine



## Quelques mots d'histoire

[Retour au Sommaire](#)

### Quelques mots d'histoire

La réserve militaire en France est historiquement l'héritière des volontaires venus combattre dans les armées révolutionnaires à Valmy en 1792 et de la réserve de masse instituée en même temps que le service national militaire en 1872.

### 1999, une année charnière

La loi 99-894 du 22 octobre 1999, faisant suite à la suspension du service national, organise la réserve militaire dans sa forme actuelle, substituant une réserve d'emploi au sein des forces armées en lieu et place d'une réserve de masse issue de la conscription.

### Deux réserves coexistent :

L'une dite « **opérationnelle** » est composée de volontaires issus du milieu civil (ayant ou non effectué leur service national) et des anciens militaires d'active. Cette réserve compte environ 2900 personnes, ils sont des militaires à part entière, formés et entraînés, servant à temps partiel.

L'autre dite « **citoyenne** » monte en puissance. Son rôle essentiel est d'entretenir le lien armée-nation, d'apporter une ouverture vers des réseaux d'experts et de diffuser l'image des armées comme collaborateur de service public.

## La Réserve Opérationnelle

[Retour au sommaire](#)



### La réserve opérationnelle

La réserve opérationnelle du Service de Santé des Armées (SSA) constitue une composante indispensable au fonctionnement du service grâce à des professionnels de santé formés et entraînés. Issus du milieu civil ou anciens militaires, leurs compétences techniques et militaires leur permettent d'assurer tout type de mission au sein du service.

Cette réserve est très fortement impliquée dans les activités du SSA, tant en métropole et en outre-mer qu'à l'étranger. Elle est indispensable au fonctionnement du service par l'apport de ses compétences complémentaires et supplémentaires ainsi que par la richesse des expériences des personnels qui la composent.

### Des professionnels de santé aux profils variés

La réserve du SSA est composée de volontaires, hommes ou femmes, tous professionnels du domaine de la santé, ayant souscrit un contrat d'engagement à servir dans la réserve.

La majorité des professions de santé est représentée dans la réserve du SSA : médecins, pharmaciens, chirurgiens dentistes, psychologues, vétérinaires, ...

L'ensemble des spécialités paramédicales est également présent au sein de la réserve du SSA sous l'appellation de militaires infirmiers techniciens des hôpitaux des armées.

Les personnels de l'administration appartiennent au service du commissariat des armées avec une spécificité « santé ».

### Les internes des hôpitaux sont aussi pris en considération

Le corps des internes des hôpitaux de réserve permet aux étudiants de se forger une première expérience de réserviste durant leur étude.

### Quel avenir pour les réservistes du SSA ?

Afin de s'adapter aux nécessaires évolutions des armées et de la santé publique, le SSA a élaboré le projet de service « SSA 2020 » dans lequel la réserve jouera un rôle majeur. Les réservistes se verront attribués, en plus des activités évoquées précédemment, des responsabilités importantes dans les domaines du management, de la réflexion stratégique et de l'animation de réseaux dans tous les domaines de la santé. Ces actions seront fondamentales dans le cadre de la réorientation du SSA vers son cœur de métier, mais aussi de son ouverture vers la santé publique. Dans les années à venir, le soutien de tous les réservistes sera donc, plus que jamais, primordial.

## Les Missions

[Retour au sommaire](#)

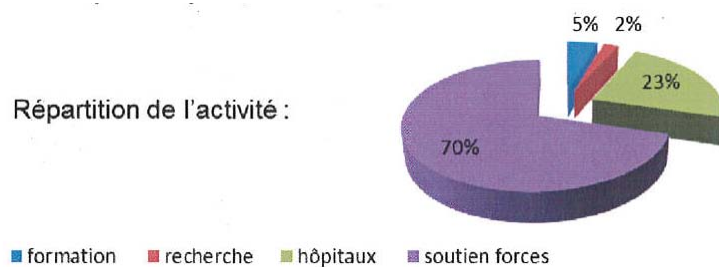
### Les Missions : Un engagement personnalisable

Le rôle de la réserve opérationnelle est de venir épauler le personnel d'active dans ses missions quotidiennes en métropole comme à l'étranger. Elle vient en renfort et apporte les compétences que le service de santé des armées ne possède pas, ou insuffisamment et participe aux activités de projections. Elle a aussi pour but de promouvoir le lien armée-nation et d'entretenir l'esprit de défense.

Les réservistes du SSA peuvent ainsi exercer leurs activités, en fonction de leurs compétences et de leur choix, au sein des hôpitaux d'instruction des armées (HIA), des centres médicaux des armées (CMA), des établissements de ravitaillement sanitaire, à l'institut de recherche biomédicale des armées (IRBA) ou dans un organisme de formation.

Le choix est large et les activités peuvent revêtir un caractère technique ou de management. Ainsi, un spécialiste peut par exemple très bien travailler dans un CMA au sein des forces, faire de l'enseignement et participer aux activités de projection.

#### Activités des réserves 2015 :



#### Les missions de projection peuvent prendre des aspects très variés:

- Missions embarquées sur des bâtiments de la marine nationale
- Missions dites « de courtes durées » dans les territoires ou département d'outre-mer
- Activités de projections sur des théâtres d'opérations extérieurs.

Actuellement des réservistes du SSA sont présents sur l'ensemble des territoires où l'armée française est déployée.

La durée de ces activités de projection peut aller d'un à quatre mois maximum pour les personnels aptes physiquement et volontaires. Des prospections régulières sont effectuées tout au long de l'année, permettant de programmer la majorité de ces missions avec un préavis conséquent.

## Des Motivations Diverses

[Retour au sommaire](#)

### Des motivations diverses

La très grande majorité des réservistes du SSA exerce dans le civil. Pourquoi un professionnel du monde de la santé dans le milieu civil serait-il incité à intégrer la Réserve du Service de Santé des Armées ?

#### Les motivations des réservistes sont variées :

- Être un acteur de la défense nationale
- Exercer son métier autrement et dans un cadre différent
  - En centre médical des armées
  - Au sein d'un hôpital d'instruction des armées
  - Dans une Ecole
  - Dans un institut de recherche
  - Sur un théâtre d'opérations extérieures, ...

Dans tous les cas, il s'agit de s'intégrer dans une communauté solidaire, évolutive, riche en valeurs et traditions.

## Les Droits et Devoirs

[Retour au sommaire](#)

### Droits et Devoirs

Les droits et devoirs sont identiques à ceux d'un militaire d'active

Le réserviste opérationnel est soumis aux lois et règlements militaires et bénéficie des droits liés à son statut :

#### Rémunération

- Les réservistes sont rémunérés sur la base de la grille indiciaire de leur grade. La solde journalière équivaut au trentième de la solde mensuelle du personnel d'active de même grade
- Primes afférentes aux conditions d'exercice
- Protection sociale du militaire
- Prise en compte de ses activités pour le calcul de ses droits à pension de retraite
- L'ensemble des primes servies aux militaires d'active (solde à l'air, embarquées, primes OPEX) est identique pour les réservistes qui bénéficient d'une exonération fiscale des sommes perçues au titre de la réserve militaire.

#### Avancement et décorations

- L'avancement de grade et l'accès aux décorations militaires (dont les ordres nationaux) sont fonction de l'importance de l'activité et de la manière de servir selon un barème propre au domaine de la réserve.



# Les Formations

[Retour au sommaire](#)

## Les Formations Délivrées

Chaque nouveau réserviste bénéficie **d'une formation militaire initiale**, complétée par une **formation d'adaptation à l'emploi, puis continue**. Celles-ci sont adaptées à l'âge, aux compétences détenues et à acquérir, aux capacités physiques et aux missions de chacun.

### La formation initiale

Elle vise à donner les bases de connaissances pratiques et théoriques sur la défense, les armées et le service de santé.

Elle est obligatoire pour ceux et celles n'ayant eu antérieurement aucun contact avec le milieu militaire, et dont l'âge est inférieur ou égal à 50 ans. Elle est constituée d'un ou deux modules de cinq jours en fonction de l'affectation ou des activités que l'intéressé souhaite réaliser au sein du Service.

### La formation « milieu »

Elle permet d'adapter les compétences civiles détenues en milieu militaire et d'apprendre des techniques spécifiques liées à l'opérationnel et leur nouvel univers (Terre, Air, Mer). Ces formations complémentaires permettent de détenir les compétences attendues pour réaliser des activités identiques à celles du personnel d'active. Ainsi le « cours avancé de chirurgie en missions extérieures » CACHIRMEX réalisé par séminaires et stages répartis sur deux ans permet de former les chirurgiens à la chirurgie de guerre et opérationnelle. Autre exemple, la formation à l'embarquement pour les praticiens et les paramédicaux est destinée aux personnels appelés à servir sur les bâtiments de la marine nationale, et exerçant la médecine en situation isolée.

### Des formations continues

Elles permettent d'entretenir les connaissances acquises mais aussi d'en acquérir de nouvelles afin d'assurer au mieux les missions du service (ex : médecine d'urgence, soins en atmosphère contaminée...)

Certaines s'inscrivent dans le cadre du développement professionnel continu.

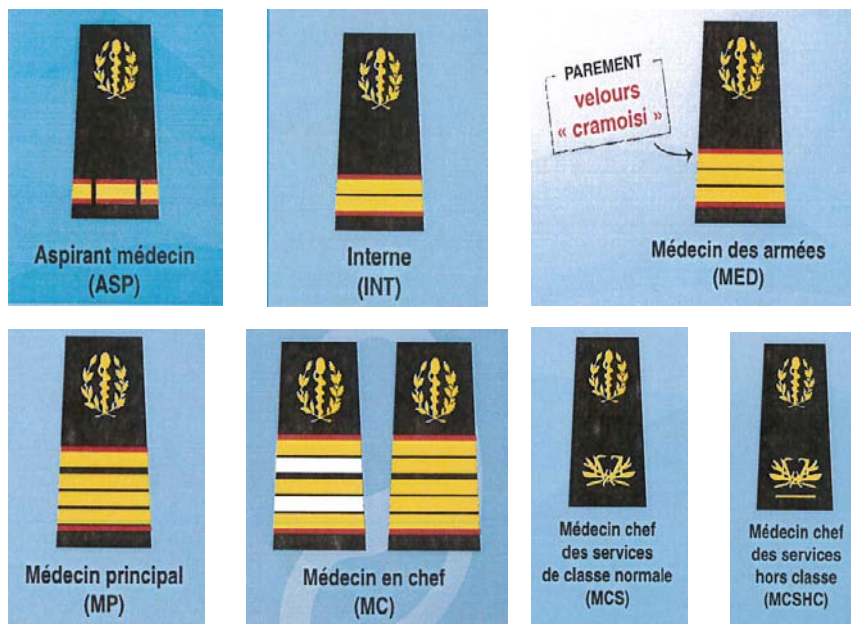
## Les grades dans le SSA

[Retour au sommaire](#)

### Les Grades des Médecins

Que vous soyez un futur réserviste du Service de Santé des Armées ou tout simplement curieux de découvrir les différents grades de nos consœurs et confrères militaires, le tableau suivant permettra de répondre à vos interrogations.

#### Tableau : Corps des médecins



Pour les autres corps, les parements prennent des couleurs différentes. Les grades demeurent mais la dénomination change.

## Le Contrat d'Engagement en Pratique

[Retour au sommaire](#)

### Le contrat d'engagement en pratique

La réserve opérationnelle est constituée de femmes et d'hommes, tous professionnels du domaine de la santé et volontaires pour servir dans la réserve.

Chaque réserviste souscrit un contrat d'engagement à servir dans la réserve (CESR) qui lui permet d'avoir le statut de militaire, avec ses droits et devoirs, lors de ses activités. Celles-ci sont définies conjointement avec l'employeur selon un planning qui dépend de la disponibilité et des besoins de chacun. Il est possible d'effectuer de 1 à 150 jours d'activité par an.

#### Conditions et démarches pour rejoindre la réserve opérationnelle du SSA :

- Être un professionnel ou étudiant dans des disciplines relevant de la santé publique
- Être médicalement apte à servir dans les armées
- Faire acte de volontariat (lettre et CV) auprès de la direction régionale du SSA (DRSSA) du lieu de domicile

**Bordeaux : 05 56 94 45 29 / 05 56 94 45 20**

Brest : 02 98 22 18 99 / fax 41 21

Metz : 03 87 15 59 29 / fax 57 93

Paris : 01 39 21 22 73 : fax 01 30 61 70 83

Lyon/ 04 72 00 54 42 / fax : 04 78 29 49 70

Toulon : 04 94 02 51 19 / fax : 04 83 16 26 41

- Constituer un dossier d'engagement à servir dans la réserve du SSA à l'issue.

#### Comment devenir réserviste au sein de la DRSSA-Bordeaux

Au sein de la direction régionale de Bordeaux :

- Le médecin en chef PASCUAL adjoint au bureau « organisation emploi »

Tél : 05 56 94 45 70 ; Courriel : [luc.pascual@intradef.gouv.fr](mailto:luc.pascual@intradef.gouv.fr)

- M. VIVAR, chef de la section réserve

Tél : 05 56 94 45 29 ; Courriel : [julien.vivar@intradef.gouv.fr](mailto:julien.vivar@intradef.gouv.fr)

- Le chirurgien dentiste en chef DELOBEL, responsable SERFrEM

Tél : 06 09 06 51 07 ; Courriel : [jean-paul.delobel@wanadoo.fr](mailto:jean-paul.delobel@wanadoo.fr);

- Le CC1R VOISIN , conseiller réserve

Tél : 06 47 14 26 30 ; Courriel : [pierrevoisinster@gmail.com](mailto:pierrevoisinster@gmail.com)

Ces personnels se tiennent à votre disposition pour répondre à toute question relative à la réserve du Service de Santé des Armées et éventuellement vous conseiller dans vos démarches d'engagement.

## Réserve Citoyenne

[Retour au sommaire](#)

### **Le réserviste citoyen**

La réserve citoyenne est constituée de collaborateurs bénévoles du service public n'ayant pas le statut de militaire mais qui, par leur position sociale, leur connaissance du milieu de la santé et leur volonté de servir, se proposent de participer à la diffusion de l'image du service. Cette participation se traduit par l'attribution d'un agrément à servir dans la réserve citoyenne (RC) du SSA et d'une lettre de mission. Le réserviste citoyen se voit attribuer un grade honorifique.

Le rôle de cette réserve est d'apporter au SSA un accès à des réseaux d'experts, de permettre une meilleure connaissance réciproque du domaine de la santé civile et militaire en facilitant les relations entre ces deux univers et en diffusant l'image du service de santé des armées dans l'environnement du réserviste.

Afin d'avoir une connaissance éclairée du SSA et des armées, une information initiale puis continue, au moins annuelle, est réalisée au profit des réservistes citoyens par le biais de conférences et de visites d'établissements du SSA et des armées.

Pour les personnels partageant les valeurs du service et n'ayant pas de disponibilité pour exercer au sein même de l'institution, cette réserve permet d'appartenir à la collectivité de défense et d'aider le SSA dans ses actions.

# Groupement des Organismes de Réserves du Service de Santé des Armées (GORSSA)

[Retour au sommaire](#)

## Le Groupement des Organismes de Réserves du Service de Santé des Armées (GORSSA)



### Finalités du GORSSA

- Représenter l'ensemble des personnels de réserve du SSA auprès des autorités civiles et militaires françaises et étrangères,
- Promouvoir l'esprit de défense et le lien armées-nation
- Faciliter le recrutement des réservistes par des actions de promotion et d'information,
- Contribuer au perfectionnement des réservistes en organisant des manifestations régionales et les journées nationales d'instruction,
- Participer aux cérémonies du souvenir.

### Organisation

Le GORSSA est constitué de six associations de réservistes représentant les différentes composantes du service de santé des armées :

UNMR – Union Nationale des Médecins de Réserve

FNCDR – Fédération Nationale des Chirurgiens-Dentistes de Réserve

FNPR – Fédération Nationale des Pharmaciens de Réserve

UNVR – Union Nationale des Vétérinaires de Réserve

ANORSCA – Association Nationale des Officiers de Réserve du Service du Commissariat des Armées

ANMITRHA – Association Nationale des Militaires et Techniciens de Réserve des Hôpitaux des

Armées

Le GORSSA est présidé par un médecin (le président de l'UNMR), assisté de 5 vice-présidents (les présidents nationaux des organisations constitutives), d'un secrétaire général (médecin) et d'un trésorier (ANORSCA). Le GORSSA est membre du Conseil Supérieur de la Réserve Militaire (depuis sa création) et partenaire de la Réserve Citoyenne (agrément 2010).

70% des membres du GORSSA sont titulaires d'un Contrat d'Engagement à Servir dans la Réserve.

### Publication

Le GORSSA publie la revue « **Actu GORSSA** », organe officiel de ce groupement paraissant quatre fois par an.

### Congrès annuel

Le GORSSA organise un rassemblement annuel de l'ensemble des associations de réservistes du Service de Santé des Armées. Cette manifestation permet aux membres de l'association de faire le point sur les armées, le Service de Santé et sa Réserve, tout en proposant visites et conférences de haut niveau durant quarante-huit heures.

### Contacts

GORSSA – 154 Boulevard Haussmann – 75008 Paris

Tél/Fax : 01 53 96 00 19

Internet : <http://www.gorssa.fr>

Courriel : [gorssa.national@gmail.com](mailto:gorssa.national@gmail.com)

## Liens Internet et adresse mail utiles

[Retour au sommaire](#)

### Liens Internet et adresses utiles

#### **Ministère de la Défense**

[www.defense.gouv.fr/sante](http://www.defense.gouv.fr/sante)

[www.defense.gouv.fr/reserves](http://www.defense.gouv.fr/reserves)

<http://www.defense.gouv.fr/sante/recrutement/reservistes-sante/reservistes-sante>

#### **Site Interarmées des Réserves Militaires**

<https://www.reserve-operationnelle.ema.defense.gouv.fr/index.php/service-de-sante-des-armees>

#### **Groupement des Organisations de Réserviste du Service de Santé des Armées**

[www.gorssa.fr](http://www.gorssa.fr)

#### **Liens d'Actualité :**

Twitter : [@santearmees](https://twitter.com/santearmees)

You Tube : [service de santé des armées](#)

#### **Revues spécifiques :**

Armées d'aujourd'hui ; [www.calameo.com/subscriptions/1243467](http://www.calameo.com/subscriptions/1243467)

Actu-Santé ; [www.defense.gouv.fr/sante/mediatheque/revues/actu-sante](http://www.defense.gouv.fr/sante/mediatheque/revues/actu-sante)

## Contacts Ordinaux en Région Sud-Ouest

[Retour au sommaire](#)

### Contacts Ordinaux en Région Sud-Ouest

**Représentant des médecins de réserve (UNMR):**

MC Frédéric MEUNIER ; [fmeunier33@hotmail.com](mailto:fmeunier33@hotmail.com)

MC Jean-Philippe DURRIEU ; [orl-durrieu@orange.fr](mailto:orl-durrieu@orange.fr)

MP Nicolas LAFAY (Praticien Hospitalier Poitiers) ; [nicolas.lafay@ch-poitiers.fr](mailto:nicolas.lafay@ch-poitiers.fr)

**Représentant des pharmaciens de réserve (FNPR)**

PCS Alain LACASSIE ; [alain.lacassie@wanadoo.fr](mailto:alain.lacassie@wanadoo.fr)

**Représentant des chirurgiens-dentistes (FNCDR):**

CDC Jean-Paul DELOBEL ; [jean-paul.delobel@wanadoo.fr](mailto:jean-paul.delobel@wanadoo.fr)

**Représentant des vétérinaires de réserve (UNVR):**

VBC Christophe GIBON ; [gibonchristophe@aol.com](mailto:gibonchristophe@aol.com)

**Représentant des Commissaires de réserve (ANORSCA):**

CC1 Pierre VOISIN ; [pierrevoisinster@gmail.com](mailto:pierrevoisinster@gmail.com)

**Représentant des Infirmiers et Techniciens de réserve (ANMITRHA)**

ISG2 François Morigny ; [massosteo@orange.fr](mailto:massosteo@orange.fr)

**Représentant régional du GORSSA :**

CC1 Pierre VOISIN ; [pierrevoisinster@gmail.com](mailto:pierrevoisinster@gmail.com)

## Bibliographie

[Retour au sommaire](#)

### Références Bibliographiques

Loi n° 99-994 du 22 octobre 1999 portant organisation de la réserve militaire et du service de défense, modifiée par la loi 2006-449 du 18 avril 2006

Code de la défense partie 4-titre II.

Publication interarmées n°D-12-007731/DEF/EMA/SCEM-RH/DIAR/NP du 26 juillet 2012 relative à la réserve opérationnelle.

Instruction n° 10573/DEF/DCSSA/RH/RES du 17 décembre 2012 relative à la formation des réservistes du service de santé des armées.

Directive n° 10700/DEF/DCSSA/RH/RES du 21 décembre 2012 relative au recrutement et à la formation de la réserve militaire du service de santé des armées.

Instruction n° 509469/DEF/DCSSA/RH/RES du 11 septembre 2013 relative à l'organisation et au fonctionnement de la réserve du service de santé des armées.

Grades et Galons du Service de Santé des Armées : [WWW /defense.gouv.fr/sante/le-ssa/grades/grades-et-galons-du-service-de-sante-des-armees](http://www.defense.gouv.fr/sante/le-ssa/grades/grades-et-galons-du-service-de-sante-des-armees)

Conseil de l'ordre des médecins de la ville de Paris : [www.conseil75.ordre.medecin.fr](http://www.conseil75.ordre.medecin.fr);  
Réserves du Service de Santé des Armées (SSA)

